

Abdelfettah Benmansour

UN EXEMPLE DE RÉUSSITE : LE MAROC

Depuis son accession à l'indépendance, le Maroc a aspiré à relever son niveau de développement économique aussi bien pour améliorer les conditions de vie de sa population que pour faire face aux taux de croissance démographique fort élevés dépassant les 3 % par an.

La politique économique suivie pendant les deux premières décennies après l'indépendance, en dépit de sa similitude apparente avec la pratique communément adoptée par les pays en développement, avait sa spécificité propre. En effet, la planification a été introduite comme élément central dans la conduite de la politique économique, mais ce fut une planification indicative et dénuée de tout caractère dogmatique. De plus, une attention particulière a été accordée au développement rural pour limiter les excès d'une urbanisation génératrice de déséquilibre social. Enfin, le secteur privé a été sauvegardé et développé malgré la prééminence du secteur public dans la réalisation des programmes d'investissement.

Le Maroc a ainsi, au cours de cette période, mis en œuvre un certain nombre de projets importants et réalisé un taux de croissance satisfaisant. Il reste que l'économie marocaine des années soixante-dix et du début des années quatre-vingt présentait des rigidités et des faiblesses structurelles qui limitaient l'efficacité dans l'allocation des ressources et la pleine exploitation des avantages comparatifs du pays.

La conjonction de ces rigidités et d'un environnement économique et financier international fortement perturbé a conditionné, dans une large mesure, la détérioration des indicateurs économiques et financiers du pays au début des années quatre-vingt dont l'origine remonte en fait au milieu des années soixante-dix.

Cette période coïncide en effet avec l'adoption par le Maroc d'un ambitieux programme d'équipement à travers une forte augmentation des dépenses d'investissements publics et semi-publics fondée essentiellement sur l'hypothèse d'un accroissement fort et soutenu des exportations, et donc des recettes

en devises, sous l'impulsion notamment des ventes de phosphates dont les prix sont passés de 14 dollars la tonne en 1973 à 68 dollars en 1975 avant de retomber à environ 30 dollars en 1976-77.

De fait, l'objectif de croissance réelle du PIB au cours de cette période a été réalisé au prix d'une augmentation annuelle moyenne des investissements de près de 30 % et de la consommation publique d'environ 20 %.

Cette forte augmentation des dépenses publiques, conjuguée avec une forte détérioration du pouvoir d'achat international des exportations, s'est traduite par un considérable déficit en ressources, l'apparition d'importants déséquilibres financiers interne et externe, et une forte augmentation de l'endettement auprès du marché financier international.

Cette situation a été davantage aggravée à la fin des années soixante-dix et au début des années quatre-vingt avec l'avènement d'une conjoncture internationale encore plus perturbée suite au renchérissement du prix de l'énergie, la baisse des cours des produits de base dont en particulier le phosphate, la récession accompagnée de la recrudescence du protectionnisme, la hausse des taux d'intérêt internationaux et l'instabilité des taux de change.

L'effet défavorable de ces facteurs externes a été amplifié par un cycle de sécheresse particulièrement sévère en 1981 et qui allait se prolonger jusqu'en 1985.

Devant une telle évolution, les difficultés de paiements extérieurs du pays n'ont pu être contrecarrées qu'au prix d'un recours massif aux financements extérieurs et, dans une moindre mesure, grâce à des efforts d'ajustement dont la vigueur n'a pas été suffisante pour maintenir la viabilité de la balance des paiements.

En conséquence, le Maroc a dû subir, au début de 1983, une crise de paiements sans précédent depuis l'indépendance du pays. Cette crise s'est manifestée dans l'amenuisement de la trésorerie en devises qui a poussé les autorités, pour pouvoir assurer le service normal de la dette extérieure, à procéder, en Mars 1983, à un blocage quasi-systématique des importations. Cependant, ces mesures transitoires n'ont pas duré plus de six mois.

En effet, dès septembre 1983, le Maroc s'est engagé dans un vaste processus d'ajustement financier et de réformes structurelles et sectorielles avec l'appui de la communauté financière internationale. Ce processus, qui allait se poursuivre sans relâche pendant une décennie, visait à réorienter la stratégie de développement vers des politiques axées sur la libéralisation de l'économie et le renforcement de son ouverture à la concurrence étrangère, la réduction du rôle de l'Etat dans les activités de production et l'élargissement du champ d'action du secteur privé.

La mise en œuvre de ce processus de façon patiente, progressive et ordonnée a permis à l'économie marocaine de témoigner aujourd'hui d'un réel succès eu égard aux objectifs tracés.

Le processus d'ajustement : un réel succès

Au terme d'une décennie d'ajustement et de restructuration, le Maroc a réalisé de réels progrès qui se manifestent à travers l'amélioration sensible de ses indicateurs économiques et financiers, la consolidation de ses structures productives, le renforcement du rôle des règles du marché dans la régulation de la dynamique économique, l'ouverture sur l'extérieur et le renforcement des capacités de résistance de l'économie aux chocs exogènes.

C'est ainsi que des efforts vigoureux et ininterrompus ont été déployés au cours des dix dernières années pour rétablir et consolider la stabilité macroéconomique et capitaliser ainsi les fruits des différentes réformes structurelles mises en œuvre.

Ces efforts se sont traduits par une amélioration considérable du profil du budget et de la balance des paiements, des indicateurs de la dette et du niveau des réserves de change. Cette amélioration, qui a été appuyée par la maîtrise de l'inflation à un niveau modéré, a permis d'asseoir les bases d'une croissance saine et soutenue et de renforcer la confiance de la communauté internationale, et plus particulièrement des investisseurs étrangers.

L'arrêt du rééchelonnement, l'établissement de la convertibilité du dirham pour les transactions internationales courantes à partir de janvier 1993 et la constitution d'un important volant de trésorerie en devises constituent un premier couronnement du processus d'ajustement.

Le tableau ci-après donne une parfaite illustration de l'amélioration des indicateurs économiques et financiers du pays.

La transformation du paysage économique marocain, autre manifestation du succès de l'ajustement, a été recherchée à travers les diverses réformes structurelles et sectorielles visant à moderniser et à renforcer les structures productives, à ouvrir l'économie sur l'extérieur et à la doter de la flexibilité nécessaire qui lui permet d'absorber, à moindres coûts, les chocs exogènes.

La transformation des structures productives peut être appréciée à travers la diversification du tissu productif et l'augmentation de la part de l'industrie manufacturière dans le PIB. Elle se manifeste également à travers l'augmentation de la part des produits manufacturés dans les exportations totales. Cette part est en effet passée de 44 % en 1982 en 65 % en 1993.

Cette transformation réside enfin dans l'augmentation sensible de la part des investissements privés nationaux et étrangers dans l'ensemble des secteurs d'activité, notamment ceux orientés vers l'exportation. Cette tendance qui reflète le dynamisme du secteur privé traduit également l'effet bénéfique d'une structure d'incitation active et d'un environnement économique propice à l'investissement. Les réformes et mesures récentes ou en cours de mise en œuvre portant notamment sur la modernisation du secteur financier et le développement de nouveaux instruments de financement, la réforme des

Evolution des principaux indicateurs économiques et financiers

	1983	1985	1987	1989	1991	1993
Croissance réelle du PIB	-0,6%	6,3%	-2,7%	2,5%	6,8%	-1,0% ²
Taux d'inflation (coût de la vie)	6,2%	7,7%	2,7%	3,1%	8% ³	5,2%
Epargne nationale brute ¹	17,7%	20,7%	22,3%	20,5%	21,5%	19,4%
Formation brute de capital fixe ¹	24,4%	23,1%	20,2%	22,8%	22,3%	22,4%
Déficit budgétaire ¹	-9,2%	-8%	-5,7%	-6%	-2,9%	-2,3%
Epargne budgétaire ¹	-1,8%	-1,6%	0,5%	1,4%	3,4%	5,6%
Déficit courant de la balance des paiements ¹	-7,7%	-7,7%	-0,6%	-4,1%	-2,2%	-2%
Investissements étrangers ¹	0,6%	0,4%	0,6%	1,0%	1,4%	2,2%
Réserves de change en mois d'importations	0,2	0,3	0,8	0,9	4,4	6,2
Taux d'endettement (Encours de la dette/PIB)	97,9%	122%	103,6%	86,9%	71,5%	81,3%
Ratio du service de la dette (charges totales de la dette/ Recettes courantes EN devises) ⁴	49,9%	57,4%	61,3%	53,6%	38,5%	36,2%

1) En pourcentage du PIB.

2) Cette baisse est due à la sévère sécheresse qui a sévi dans le pays pendant deux années consécutives (1992-1993) et qui a entraîné une forte contraction de la production du secteur primaire.

3) Cette forte augmentation du taux d'inflation est due en grande partie à la levée de l'encadrement du crédit intervenue en 1991 et qui a suscité une vive augmentation du crédit à l'économie.

4) Avant rééchelonnement.

marchés de capitaux et la privatisation sont de nature à élargir le champ d'action du secteur privé et de l'investissement étranger et à assurer à l'économie les conditions d'une plus grande efficacité.

Le processus de transformation du paysage économique au Maroc a été stimulé par la mise en place d'actions structurelles visant à renforcer l'ouverture de l'économie sur l'extérieur. Ces actions ont porté notamment sur la réforme du commerce extérieur, la libéralisation de la réglementation des changes et l'encouragement de l'investissement privé étranger.

Les restrictions quantitatives ont été progressivement réduites et le niveau de la protection tarifaire graduellement allégé, si bien qu'actuellement toutes les importations sont libres, contre 24 % en 1983, et que le taux de droit de douane maximum, qui était de 400 % au début des années quatre-vingt, a été progressivement abaissé pour s'établir à 35 %, parallèlement à la réduction du nombre de taux de 26 à 9.

D'un autre côté, le Maroc a adhéré au GATT en juin 1987 et a été le premier pays en développement à demander au Conseil du GATT d'examiner sa politique commerciale dans le cadre du mécanisme d'examen de politiques commerciales institué en 1988 à la suite de l'examen à mi-parcours des progrès des négociations de l'Uruguay Round.

L'orientation libérale du pays en matière d'échanges extérieurs a été réaffirmée et consacrée définitivement à travers l'adoption en 1992 d'une Loi sur le commerce extérieur en tant que cadre institutionnel moderne, libéral et adapté aux mutations qualitatives de l'économie marocaine et de l'environnement mondial.

L'assouplissement du contrôle des changes est allé de pair avec la réforme du commerce extérieur. En effet, d'importantes mesures de libéralisation des opérations internationales courantes ont été progressivement mises en œuvre qui ont permis au Maroc de parfaire les conditions d'accès à la convertibilité de sa monnaie conformément aux dispositions de l'Article VIII des statuts du Fonds monétaire international.

En plus des opérations courantes, le Maroc a libéralisé dès 1992 l'ensemble des opérations relatives aux investisseurs étrangers, qu'ils soient résidents ou non résidents. De même, le Maroc a libéralisé, en juin 1993, les opérations de financements extérieurs au profit des opérateurs économiques visant en cela à encourager le secteur privé à se placer directement sur le marché financier international pour mobiliser les financements nécessaires à ses opérations commerciales et d'investissement. Dans le même ordre d'idées, les exportateurs de biens et services ont été autorisés à ouvrir des comptes en devises auprès du système bancaire marocain. L'objectif visé à ce titre est de faciliter la mobilisation par les opérateurs économiques, à travers le marché, de leurs besoins en devises ; de leur permettre une meilleure gestion de leur trésorerie, et de stimuler l'intégration des marchés locaux des biens, des services et des

moyens financiers aux marchés internationaux. De plus, la gestion interbancaire des disponibilités de ces comptes devrait constituer une première étape vers la création d'un marché des changes et le développement de mécanismes de couverture du risque de change sur la base des conditions du marché.

En plus des mesures de libéralisation de la réglementation des changes, qui constituent en définitive une incitation à l'investissement étranger, et en vue de sécuriser et de promouvoir ces investissements, des accords de promotion et de protection des investissements ont été conclus avec un grand nombre de pays dont certains sont en cours d'actualisation pour les adapter aux mutations que l'économie marocaine a connues au cours de ces dernières années.

Faut-il rappeler à ce propos que le Maroc est signataire de la convention instituant le Centre International pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI) et qu'il est également membre de l'Agence Multilatérale de Garantie des Investissements (MIGA).

Le rétablissement de la viabilité du cadre macroéconomique et les réformes structurelles mises en œuvre ont permis d'accroître la flexibilité et la capacité de résistance de l'économie aux chocs exogènes tout en éliminant, dans une large mesure, les rigidités et les goulots d'étranglement qui gênaient l'allocation efficiente des ressources et la régulation rapide de la dynamique économique.

Cette réduction des fragilités est due tout d'abord à l'accroissement du rôle des mécanismes du marché et à l'adoption par l'Etat de moyens d'intervention indirects visant à déclencher de tels mécanismes de régulation de la dynamique économique.

Elle est attribuable également aux différentes réformes introduites relatives notamment au système fiscal, au système financier, et à la plus grande flexibilité dans la gestion macroéconomique.

En particulier, la réforme fiscale introduite progressivement entre 1986 et 1990 a permis de moderniser et de simplifier le système d'imposition tout en élargissant la base imposable, en augmentant l'élasticité du système fiscal et en améliorant le rendement de l'administration. Une telle réforme a permis non seulement d'améliorer les recettes budgétaires mais également de déclencher une dynamique de baisse des taux d'imposition en vue d'améliorer la capacité d'autofinancement des entreprises et de stimuler l'activité économique.

D'un autre côté, la réforme du secteur financier, en cours de parachèvement, a débuté en 1991 par la libéralisation des taux d'intérêt et par la levée de l'encadrement du crédit et son remplacement par des moyens de contrôle indirect de la liquidité à travers l'utilisation de la réserve monétaire et des taux de refinancement de la Banque Centrale. Ces actions ont été renforcées par la mise en place de mesures d'ordre prudentiel conformes au standard international pour renforcer le système bancaire et le mettre à l'abri des conséquences négatives d'engagements risqués. Enfin, l'adoption d'une nouvelle Loi bancaire en 1993 vise à décloisonner le secteur bancaire et à unifier le cadre

juridique y relatif, à renforcer la protection des épargnants et des emprunteurs et à renforcer la concurrence inter-bancaire tout en permettant aux banques étrangères de s'installer et d'opérer dans le pays.

L'objectif visé à travers tout ajustement est, en définitive, d'asseoir des bases saines pour une croissance forte et durable. Il reste que, dans une phase transitoire, l'effort d'ajustement se traduit fatalement par un coût social. Dans le cas du Maroc, ce coût fut cependant relativement limité :

— La croissance fut en moyenne supérieure au taux de croissance démographique. En effet, si la croissance entre 1983 et 1993 reste en deçà des potentialités du pays et des ambitions des Pouvoirs publics, il n'en reste pas moins que le taux moyen annuel de croissance réelle au cours de cette période a été de 3% ayant permis ainsi une croissance du revenu réel par tête de presque 1 % par an en moyenne. De plus, si l'on compare à cet égard la performance réalisée pendant les années d'expansion budgétaire (1975-1981) à celle obtenue entre 1985 et 1991, on s'apercevra que la croissance annuelle moyenne a été seulement de 3,5 % pendant la première période contre près de 5 % au cours de la seconde.

— La rationalisation des dépenses publiques ne s'est pas traduite par une baisse du niveau des dépenses à caractère social, en ces sens que les dépenses d'équipement dans les principaux secteurs sociaux, à savoir l'éducation et la santé, ont augmenté au même rythme que la croissance et ont représenté le même ratio par rapport au PIB, soit 6,7 %, en 1980 comme en 1993.

— Les indicateurs sociaux ont été améliorés. En effet, la dernière « enquête nationale sur les niveaux de vie » fait ressortir des améliorations qualitatives des indicateurs relatifs à l'accès à la propriété et la qualité des logements, l'accès aux services sociaux de base, l'alphabétisation, l'éducation, la santé, etc.

Cependant, la démonstration ne veut pas dire satisfaction, et le développement des secteurs sociaux et de l'infrastructure de base dans les différentes zones géographiques du pays, et notamment en milieu rural, devrait constituer une priorité à court et à moyen terme en vue d'assurer une croissance économique équilibrée et plus équitable et faire face de façon plus énergique au problème du chômage qui demeure préoccupant.

Facteurs de la réussite de l'ajustement

La réussite de l'ajustement est due certes à la mise en œuvre patiente et ordonnée d'un ensemble d'actions et de réformes appropriées. Cependant d'autres facteurs non moins importants ont contribué à cette réussite.

1 - Il convient de rappeler tout d'abord que la crise du début des années quatre-vingt qui a rendu indispensable l'engagement dans un processus d'ajustement a été une crise purement financière, en ce sens que ses racines résidaient dans des structures économiques rigides dont l'inadaptation a été

manifestement révélée par une conjoncture nationale et internationale contraignante. En bref, cette crise et le processus d'ajustement mise en œuvre pour la contourner son intervenue dans une stabilité politique exemplaire.

2 - Le processus d'ajustement a été mené à bien grâce au niveau élevé de la culture politique et économique des dirigeants du pays qui, à travers leur réalisme, leur ouverture au dialogue et leur souci de la concertation, ont pu allier rigueur et patience, préoccupations économiques et impératifs sociaux.

3 - Le processus d'ajustement a été appuyé notamment par le FMI et par la Banque mondiale. Or, ces institutions, faut-il le rappeler, conditionnent l'utilisation de leurs ressources par la réalisation d'un certain nombre de critères à respecter et de réformes à introduire. Dans le cas du Maroc, les programmes appuyés par ces institutions ont toujours été minutieusement négociés, adaptés et totalement assumés par les autorités marocaines.

4 - La réussite du processus d'ajustement dépendait en grande partie de la conception de mesures et de réformes appropriées et de la programmation de leur mise en œuvre de façon adéquate, ce qui suppose à l'évidence un appareil administratif performant et des compétences d'un niveau élevé.

5 - La diversité du tissu productif marocain et l'existence d'un secteur privé dynamique ont facilité l'assimilation des différentes mesures et réformes introduites. En adhérant pleinement au processus d'ajustement, le secteur privé a contribué et facilité sa réussite.

Au terme de cette première phase d'ajustement, le Maroc tire les leçons et évalue le chemin qui reste à parcourir. Il est ainsi dorénavant admis que l'ajustement doit être une pratique permanente et que la stabilité macroéconomique est le meilleur stimulant de l'investissement et de la croissance économique.

En plus de la nécessité de poursuivre l'effort d'ajustement, le Maroc est appelé à faire face aux fragilités qui subsistent et qui constituent autant de contraintes pour l'économie du pays. Ces fragilités résident essentiellement dans l'ampleur de service de la dette extérieure qui absorbe encore un tiers des recettes en devises du pays, et dans le niveau de la croissance économique qui reste en deçà des potentialités du Maroc et du niveau souhaité pour faire face au problème du chômage et améliorer le niveau de vie de la population.

Dans ce contexte, la stratégie économique marocaine s'appuiera fatalement sur les principaux axes suivants :

1 - La poursuite de l'amélioration de l'environnement et des structures d'incitation de l'investissement ainsi que le renforcement du champ d'action du secteur privé.

2 - Le processus d'ajustement a été mené à bien grâce au niveau élevé de la culture politique et économique qui règne dans le pays et qui se manifeste à travers le sens de réalisme d'ouverture et de dialogue ayant permis d'allier rigueur et patience, préoccupations économiques et impératifs sociaux.

3 - La poursuite de la politique de développement social afin d'améliorer les conditions de vie des citoyens et réduire les disparités régionales.